

Xavier DUBOIS

*Expert-comptable
Commissaire aux comptes*

27, Rue Paul Montrochet
69002 LYON
Tel. 04 78 37 34 05
x.dubois@efinec.fr

50 HOLD

Société par actions simplifiée au capital de 184 900 €

8 Bis Faubourg de Cassel

59380 SOCX

RCS DUNKERQUE – En cours d'immatriculation

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

APPORTS D' ACTIONS DE LA SOCIETE IN VALUE ET
DE LA SOCIETE 50 CAP EFFECTUEES A LA SOCIETE 50 HOLD

En exécution de la mission de commissariat aux apports qui m'a été confiée par décision de l'associé unique du 24 juin 2026 dans le cadre du projet d'apports de titres de la société IN VALUE et de la société 50 CAP à la société 50 HOLD, j'ai établi mon rapport sur l'appréciation de la valeur des titres des sociétés IN VALUE et 50 CAP, prévu par l'article L. 225-147 du Code de commerce.

La valeur des actions apportées a été arrêtée dans le projet de contrat d'apport qui m'a été communiqué. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers éventuels. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Mes commentaires et observations sont présentés selon le plan suivant :

- Présentation de l'opération envisagée.
- Description et évaluation des titres.
- Vérifications effectuées.
- Conditions suspensives, propriété et jouissance.
- Conclusion.

1. Présentation de l'opération envisagée

1.1 Sociétés concernées

1.1.1 Société bénéficiaire

La société 50 HOLD est une société par actions simplifiée en cours de constitution dont le capital sera de 184 900 euros (composé de 1 849 actions), ayant son siège social à SOCX (59380) – 8 Bis Faubourg de Cassel, en cours d'immatriculation au RCS de DUNKERQUE.

La Société a pour objet :

- L'acquisition, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens mobiliers, créances et placements tels que les valeurs mobilières, les titres, les droits sociaux, les contrats de capitalisation, et autres produits financiers portant intérêt ;
- L'emprunt, le cautionnement simple ou hypothécaire nécessaire à la réalisation de l'objet social ;
- La réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises ;
- L'animation et la coordination de sociétés,
- La participation active à la définition de leur stratégie et de leur direction, ainsi qu'à la conduite de leur politique,
- La réalisation de prestations de direction, de services et de conseils principalement en matière

administrative, financière, commerciale, communication et gestion des ressources humaines,
- La gestion de son portefeuille de titres de participations,
- Toutes prestations de services et de conseils,

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

1.1.2 Sociétés apportées

1.1.2.1 IN VALUE

La société IN VALUE est une société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, composé de 1 000 actions (dont 700 actions de catégorie A et 300 actions de catégorie B), ayant son siège social à PARIS (75008), 59 Rue de Ponthieu, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 940 918 568.

La société a pour objet :

- Tous conseils en matière informatique, notamment relatifs aux stratégies, technologies ou projets liés aux systèmes d'information
- La réalisation de toutes prestations de service, incluant la planification et la conception de systèmes informatiques intégrant des outils et technologies du matériel, des logiciels et des communications dans des solutions adaptées aux besoins des clients
- L'édition, le développement, l'exploitation, l'hébergement et la commercialisation de solutions logicielles, y compris sous forme de services Saas (Software as a Service), cloud computing et plateformes numériques
- L'exploitation et la gestion de plateformes en ligne, la fourniture de services numériques à distance, ainsi que toutes prestations associées (support, maintenance, sécurité, hébergement) ;
- La création, l'achat, la vente, la location et la gestion de licences logicielles ;
- La conception, l'organisation et la réalisation de formations professionnelles, en lien avec les métiers du numérique, du conseil en ingénierie et de la transformation digitale ;
- L'accompagnement des entreprises et professionnels dans le développement des compétences et la certification des savoir-faire technologiques
- L'édition et la diffusion de contenus pédagogiques numériques et supports de formation (livres blancs, webinaires, e-learning, séminaires, certifications, etc.) ;
- Et plus généralement, toutes prestations de services et conseils relatifs en informatique.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles,

d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

1.1.2.2 50 CAP

La société 50 CAP est une société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, composé de 1000 actions, ayant son siège social à SOCX (59380), 8 Bis Faubourg de Cassel, immatriculée au RCS de DUNKERQUE sous le numéro 930 932 942.

La Société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

tous conseils, actes ou prestations de service de toute nature dans le domaine informatique, dont notamment l'étude, la planification et la conception de systèmes informatiques intégrant les outils et technologies du matériel, des logiciels et des communications ; et plus généralement les services de conseil en informatique ;

l'objet social pouvant être réalisé en direct ou par sous-traitance ou au titre d'un apport d'affaires ;

- la participation, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou achat de titres, fusion, alliance, groupement, location-gérance ;

- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières, immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et tous objets similaires ou connexes susceptibles de faciliter son extension ou son développement.

1.2 Apporteur

Monsieur Antoine CRASKE apporte à la société 50 HOLD :

- Les 300 actions de catégorie B qu'il détient dans la société IN VALUE, soit 30% du capital de ladite société.
- Les 1 000 actions qu'il détient dans la société 50 CAP, soit 100% du capital de ladite société.

1.3 But de l'opération

L'opération s'inscrit dans le cadre de la structuration du capital de la société 50 HOLD.

2. Description et évaluation des titres

2.1 Description de l'opération

Cette opération est conclue sur une base de 184 900 euros, correspondant à 30% du capital de la société IN VALUE (300 actions apportées sur 1 000 actions représentant le capital social) et à 100% du capital de la société 50 CAP (100 actions apportées sur 100 actions représentant le capital social).

Le paiement se fera par émission de 1 949 actions nouvelles de la société 50 HOLD d'une valeur nominale de 100 euros.

2.2 Evaluation des titres apportés

Aux termes du projet de contrat d'apport de la société 50 HOLD, les titres apportés ont été valorisés, sur la base d'un commun accord entre les parties, à un montant de 184 900 euros.

Cette valeur d'apport a notamment été déterminée :

- Pour la société IN VALUE, sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025, corrigés d'une plus-value latente sur les éléments incorporels, soit une valeur arrondie à un montant total de 108 800 euros correspondant à 30% du capital.

La valeur totale de la société IN VALUE a ainsi été arrêtée à un montant de 340 000 euros. Cette valeur, arrêtée d'un commun accord entre les parties, a été déterminée sur la base d'un rapport d'évaluation de la société IN VALUE.

L'évaluation effectuée résulte d'une combinaison de méthodes, dont la méthode des DCF, d'une actualisation des cash flows et de la capacité bénéficiaire prévisionnelle.

La situation nette de la société, arrêtée dans les comptes annuels au 31 décembre 2025 est de 16 468 € y compris un résultat positif de 6 468 €.

Il ressort donc un écart entre la valeur des capitaux propres au 31 décembre 2025 et l'évaluation de 100% des titres d'un montant de 323 532 € attribuable aux éléments incorporels.

L'évaluation de la société repose donc sur les prévisions d'activité et de résultat sur 5 ans présentées dans le rapport d'évaluation. Il est à noter qu'à ce jour, aucun élément n'a été identifié de nature à remettre en cause les prévisions réalisées et l'exercice 2026 nous semble être cohérent avec les données prévisionnelles réalisées.

La valeur de 30% des actions ressort à 102 000 euros, montant porté à 108 800 euros, pour tenir compte du dividende majoré offert aux actions de catégorie B.

Pour la société 50 CAP, sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025, corrigés d'une plus-value latente sur les éléments incorporels, soit une valeur arrêtée à un montant total de 76 084 euros correspondant à 100% du capital, montant arrondi pour les besoins de l'opération à 76 100 euros.

L'évaluation effectuée résulte d'une combinaison de méthodes, dont la méthode de l'actif net réévalué, les DCF et un multiple de l'EBE.

3. Vérifications effectuées

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives aux missions de commissariat aux apports.

Les travaux mis en œuvre ont consisté à :

- Contrôler la réalité des apports ;
- Apprécier la valeur attribuée aux apports ;
- S'assurer, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

Dans ce cadre :

- J'ai pris connaissance de l'environnement dans lequel évoluent les sociétés IN VALUE 50 CAP.
- J'ai examiné les éléments financiers 2025.
- J'ai examiné les documents juridiques liés à l'opération d'apport.
- J'ai contrôlé la correcte application de la méthode retenue pour l'appréciation de la valeur des apports.
- J'ai rapproché la valeur retenue pour la valorisation des actions de la société IN VALUE et de la société 50 CAP avec d'autres méthodes de valorisation couramment utilisées.

4. Conditions suspensives, propriété et jouissance

Votre société aura la propriété et la jouissance des titres apportés à compter du jour où la société acquièrera la personnalité morale du fait de son immatriculation au greffe du Tribunal de commerce de Dunkerque.

L'apport est réalisé sous la condition d'agrément de la société 50 HOLD par la société IN VALUE. A défaut de la signature des statuts et de réalisation de la condition d'agrément avant le 30 septembre 2026, le présent projet d'apport sera considéré comme nul, sans indemnité de part ni d'autre.

5. Conclusion

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur des apports, s'élevant à un montant total de 184 900 euros, n'est pas surévaluée, et en conséquence, au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Aucun avantage particulier n'est par ailleurs stipulé comme résultant de cet apport.

Lyon, le 6 août 2026

Le Commissaire aux apports


Xavier DUBOIS
